



Mouthiers sur Boëme

PROJET EDUCATIF ET SOCIAL

ETABLISSEMENT MULTI-ACCUEIL FAMILIAL DE MOUTHIERS-SUR-BOËME



LES P'TITS LOUPS

Mairie de Mouthiers-sur-Boëme

8, Place du Champ de Foire - 16440 MOUTHIERS-SUR-BOËME
Tél. 05 45 67 92 20 – Fax. 05 45 67 83 38 – mairie@mouthiers-sur-boeme.fr

Ce projet sera affiché dans l'établissement comme le règlement de fonctionnement et sera ainsi accessible aux familles.

Ce document a été travaillé avec l'ensemble des assistantes maternelles de la structure. Il est une base de réflexion qui accompagne leur travail au quotidien, à leur domicile.

**PROJET EDUCATIF
POUR L'ACCUEIL, LE SOIN, LE DEVELOPPEMENT, L'EVEIL ET
LE BIEN-ETRE DE L'ENFANT**

Chacun des membres de l'équipe fait vivre le projet pédagogique, répond aux besoins des enfants et leur offre une sécurité affective pendant l'absence de leurs parents.

L'enfant, au sein d'un établissement multi-accueil familial, est accueilli au domicile de l'assistante maternelle et bénéficie d'un apprentissage à la collectivité de façon hebdomadaire au local de la crèche.

L'assistante maternelle et la directrice, en collaboration étroite avec la famille, veillent à :

- ➔ Offrir un accueil le plus individualisé possible ;
- ➔ Offrir à chaque enfant un accueil familial, chaleureux, respectant son rythme ; et
- ➔ Favoriser les rencontres hebdomadaires à la crèche pour :
 - ✓ Permettre à chaque enfant en participant aux groupes de rencontres hebdomadaires de s'initier à la vie de groupe et anticiper, en douceur, sa scolarisation.
 - ✓ Accompagner l'enfant vers son autonomie et sa scolarisation en tenant compte du développement psychomoteur, intellectuel et affectif et de la personnalité de chacun.
 - ✓ Favoriser l'expression corporelle et verbale des enfants par les jeux, la lecture, les chants...

I. Un accueil de qualité et individualisé

Pour offrir aux enfants un accueil de qualité, il est indispensable de favoriser les premiers échanges, puis de connaître et respecter l'enfant dans son individualité, son rythme de développement et ses capacités d'apprentissage.

Les éléments clés de l'accueil sont :

- ✓ L'accueil lors de l'inscription de l'enfant
- ✓ La période d'adaptation
- ✓ L'accueil quotidien
- ✓ Le carnet de liaison (dans certains cas)

Il est indispensable de favoriser l'accueil au moment de :

1. L'inscription de l'enfant

Au cours de ce premier contact, les parents peuvent exprimer leurs attentes, verbaliser leurs angoisses face à la séparation, visiter la structure et prendre note des fonctionnements.

Ce premier échange permet de faire connaissance aussi bien avec l'enfant qu'avec sa famille.



2. La période d'adaptation

Nécessaire pour tout enfant arrivant à la crèche, base d'une relation de confiance.

a) L'adaptation

Pour l'assistante maternelle

Est une préparation à la séparation



Pour l'enfant

La séparation est un grand moment de détresse pour l'enfant quel que soit son âge.

Pour les parents

La séparation implique un sentiment de culpabilité et une peur d'être remplacée dans son rôle de mère. C'est pourquoi la 1^{ère} séparation doit être bien négociée pour l'enfant, pour les parents et pour l'assistante maternelle.

La préparation à la séparation est une étape essentielle dans l'accueil.

b) Préparer l'enfant à la séparation

Accueil progressif

Avant l'adaptation, un premier rendez-vous est fixé avec l'assistante maternelle (qui fait suite à l'inscription avec la Directrice).

Prendre le temps de faire avec lui une visite complète du domicile avec commentaires sur les lieux, les odeurs, les bruits afin que tous ses sens participent à cette reconnaissance.

L'assistante maternelle établira le déroulement de sa journée avec les enfants accueillis, présentera sa famille.

Elle s'informera du contenu des repas (si biberon : avec quelle eau le préparer ? les repas à base de petits pots ou aliments frais ?) :

- ✓ Des éventuelles allergies (aliments et médicaments)
- ✓ Des habitudes de l'enfant, notamment pour la sieste (la durée, volets fermés ou ouverts, l'endormissement).
- ✓ Du rituel qui rassure bébé : le doudou (objet transitionnel) ou un vêtement porté par maman ou papa.

Elle parlera du matériel dont elle aura besoin pour l'accueil (couches ou produits d'hygiène, si ceux fournis par la structure ne conviennent pas, des vêtements de rechange, des jouets éventuellement, un médicament contre la fièvre, un thermomètre médical...).

Elle se renseignera sur les horaires d'arrivée et de départ de l'enfant (le respect de ces horaires permet à l'enfant de se situer dans le temps et de gérer la séparation avec ses parents) et sur les personnes susceptibles de venir chercher l'enfant (les parents doivent présenter cette personne à l'assistante maternelle).

Elle reparlera avec les parents des sorties autorisées en poussette ou en voiture (autorisations signées à l'inscription avec la Directrice) et de la présence des animaux (chien ou chat ou...)

Expliquer au petit enfant que vous "devez" le laisser pour aller travailler. Cette phrase n'a pas beaucoup de sens pour lui mais répétée tous les matins et prononcée avec une telle conviction : elle annonce donc que les retrouvailles viendront à leur tour. L'impossibilité de faire autrement que de le laisser rend les choses beaucoup plus simples pour les deux et l'enfant accepte la séparation comme un élément naturel de sa vie. Ces explications seront reprises par l'assistante maternelle si besoin pendant la journée d'accueil.

Méthode conseillée

Adaptation chez l'assistante maternelle sur 2 semaines.

- ➔ La 1^{ère} semaine : à raison d'un jour sur 2 par exemple, avec maman pendant 1 h – 1 h 30.

Un repas, un change effectués par maman, l'assistante maternelle à ses côtés pour que l'enfant se familiarise avec elle. Donner "un nom" à l'assistante maternelle.

- ➔ La 2^{ème} semaine : suivant l'enfant et comment se passent les contacts un jour sur 2 ou un peu tous les jours.

L'enfant peut rester seul au départ ¼ h ou ½ h (pas plus... maman peut aller lire une revue dans sa voiture !). Puis ensuite pour un goûter, pour une sieste, ce n'est pas "le temps" qui fait la qualité de ces moments. C'est une confiance qui s'établit.

"On se connaît tous un peu mieux : c'est rassurant pour tout le monde".

3. L'accueil au quotidien

➔ Dialoguer avec l'assistante maternelle :

- ✓ Prévoir du temps le matin pour bavarder avec la nounou.
- ✓ Le soir, également pour vous informer de sa journée. Le petit sentira la complicité qui s'est établie entre vous et elle et le confortera dans le sentiment que vous le savez en parfaite sécurité chez son assistante maternelle. La chose la plus importante, pour qu'il vive bien la séparation est qu'il sente que vous avez pleine confiance en la personne qui s'occupe de lui.

➔ Reconnaître la souffrance de l'enfant en admettant le temps des pleurs, en verbalisant la situation.

➔ Dans certains cas, on peut instaurer un carnet de liaison entre les deux milieux de vie : la maison et chez l'assistante maternelle (cahier d'échanges sur les apprentissages réalisés par l'enfant...).

II. L'accueil familial chez l'Assistante Maternelle

1. Les soins de confort au quotidien

a) L'hygiène corporelle et vestimentaire

L'Assistante Maternelle veille à l'hygiène corporelle et vestimentaire, suivant les recommandations des parents et selon les cas particuliers (allergie, eczéma...), tout au long de la journée pour le bien-être de l'enfant et des autres enfants.



Le nécessaire de toilette et les couches sont fournis par la structure. Si les produits ne conviennent pas aux familles, elles garderont à charge l'acquisition des fournitures de remplacement.

Un thermomètre médical et le médicament habituellement pris par l'enfant lors d'épisode de fièvre sont fournis par la famille.

Les changes sont effectués en fonction des besoins de l'enfant afin de favoriser son confort. Des soins spécifiques peuvent être donnés afin d'assurer l'intégrité de la peau de l'enfant.

Le temps du change est un moment d'échange privilégié entre l'adulte et l'enfant, un moment de jeu, un moment de tendresse. Le matelas à langer, fourni par la structure est installé à proximité d'un point d'eau (lavabo ou bassine) et d'une poubelle.

Ne jamais laisser l'enfant seul sur la table à langer.

b) L'acquisition de la propreté est une étape importante dans la vie de l'enfant et son autonomie.

- ✓ En douceur, proposer le pot de temps en temps puis régulièrement ;
- ✓ Ne pas forcer l'enfant, ne pas le laisser trop longtemps sur le pot et donc pas d'activités (lecture...) pendant la pause-pipi ;
- ✓ Le pot est toujours placé dans la même pièce (WC ou salle d'eau) ;
- ✓ Le pot est vidé puis lavé ;
- ✓ On peut installer l'enfant sur la cuvette des WC avec un réducteur et toujours sous surveillance ;
- ✓ S'il y a des salissures à côté du pot ou des petits oubli lors de l'apprentissage : ne pas gronder l'enfant.

Il est important de rappeler qu'un enfant ne peut être propre avant une maturation cérébrale et nerveuse suffisante, elle se termine vers l'âge de 18 mois.

Cet apprentissage doit se faire en continuité entre la maison et la crèche.

c) Les mesures d'hygiène

Laver les mains aux enfants avant et après la prise des repas.

Pour les assistantes maternelles :

Bien se laver les mains avant la préparation des repas et avant de donner les repas aux enfants.

Bien se laver les mains après chaque soin prodigué tel que le mouchage de nez, après chaque change et vidage de pot.

d) L'hygiène du cadre de vie est aussi primordiale : tous les lieux de vie de l'enfant doivent être propres ainsi que le matériel et les jeux.

- ✓ Entretien du linge de lit (fourni par la crèche) : draps, alèses, turbulettes ;
- ✓ Entretien du matériel fourni par la crèche : chaise haute, matelas à langer, tapis de sol du parc et le parc, transat, et portique, le lit, la poussette et ses habillages, le siège-auto, les jeux (personnels ou prêtés par la crèche) ;
- ✓ Entretien de la maison : le ménage courant (en insistant sur les sols puisque les petits font du "4 pattes") ;
- ✓ L'assistante maternelle et sa famille ont des tenues correctes et propres.

Le médecin du travail exerce un suivi sanitaire des assistantes maternelles.

Le moment du repas est un moment d'échanges et de convivialité. C'est un temps relationnel mais aussi un temps de découverte et de formation du goût.

"Le repas doit être aussi bon pour l'estomac que pour les yeux".



a) De 0 à 4/5 mois

Le moment de la tétée ou du biberon est un temps privilégié : CONFORT – CALME et TENDRESSE permettent de savourer cet échange privilégié entre l'adulte et l'enfant.

Les biberons sont préparés dans des conditions d'hygiène très rigoureuses. Les biberons stérilisés sont fournis par les parents.

Quantité : pour les enfants nourris exclusivement au lait en poudre, la quantité journalière est en fonction du poids de l'enfant et des directives du pédiatre.

Le moment des tétées est variable d'un enfant à l'autre. Il est important de respecter le rythme de chacun. Un minimum de 2 h 30 entre chaque biberon est souhaitable.

Surveiller le poids de l'enfant : la courbe de poids doit être ascendante.

Les boîtes de lait, après utilisation sont hermétiquement fermées – Vérifier la date limite d'utilisation.

b) A partir de 5/6 mois : 4 repas de 180 g à 230 g

Alimentation diversifiée, personnalisée et en accord avec les parents. Nous suivons les progrès de l'enfant, ses besoins, nous respectons les régimes et les interdits alimentaires de chacun des enfants. Toute introduction de nouveaux aliments est faite par les parents.

L'enfant a pris son petit déjeuner avec ses parents avant d'arriver chez l'assistante maternelle :

Avant 6 mois en raison de la présence du gluten : éviter les farines, les biscuits, le pain, les gâteaux secs.

Légumes

Pour préparer une purée, utiliser des légumes frais ou surgelés, associés à la pomme de terre pour obtenir un mélange onctueux - Mixer ou mouliner – Ajouter une noisette de beurre ou une ½ cuillère à café d'huile de tournesol – Ne pas conserver plus de 48 heures au réfrigérateur.

Les légumes seront proposés séparément au départ pour l'éducation du goût et détecter une éventuelle allergie. Carottes, poireaux, courgettes, tomates, salade, champignons, potiron, épinards, haricots verts,

Viande

A partir de 6 mois, introduire une fois par jour :

- ✓ Viande maigre grillée, hachée après cuisson : bœuf, veau, agneau, poulet, dinde
- ✓ Le porc et le jambon blanc (pas plus d'1 fois par semaine)
- ✓ Poisson maigre cuit au court bouillon : julienne, lieu, sole, limande, colin, merlan, cabillaud, saumonnette
- ✓ Jaune d'œuf cuit dur (l'œuf entier après l'âge d'un an)
- ✓ Quantité : 6 mois = une petite cuillère ; 7 mois à 1 an = 1 cuillère à soupe

~~A partir de 5 mois : après introduction des légumes, fruits cuits en compote, ne pas sucrer.~~

A partir de 6 mois : introduire des fruits crus épluchés très murs ou pochés (ex : banane pochée)
 Mixer ou écraser ou râper,
 Environ 100 g en 1 ou 2 fois par jour.

Laitages et fromages

Yaourt : 1 par jour,

- ✓ Petits suisses à 20 % de matières grasses : 1 ou 2 par jour (60 g)
- ✓ Fromage blanc à 20 % de matières grasses : 60 g

Sans parfum, sans fruits, non sucrés (on sucrera moins si c'est fait par nous-mêmes).

Boisson

Eau (non sucrée, non aromatisée)

c) A partir de 7 mois

- ✓ Introduction du pain
- ✓ 7 – 8 mois : viande 15 à 20 g (1 cuillère à soupe)
- ✓ 8 mois : pain, fruits crus
 Matières grasses crues (beurre, crème fraîche)
- ✓ 8 mois = 4 repas variés.

d) Vers 9 – 10 mois

Fromages à pâte ferme : gruyère, emmenthal, St Paulin...râpés, ils peuvent remplacer la viande dans la purée de légumes (1 cuillère à soupe)

On se sert aussi des petits pots

Le choix est varié

Conservation d'un petit pot ouvert : 48 heures au frais.

e) Vers 1 an

- ✓ Les repas sont pris à table dès que possible ;
- ✓ L'enfant apprécie de manger avec les doigts quelques petits morceaux ;
- ✓ Le lait 2^{ème} âge est remplacé par le lait de vache demi-écrémé ou entier.
- ✓ On n'est pas obligé de donner du lait de croissance enrichi en fer dans la mesure où l'enfant a une alimentation équilibrée et mange bien ;
- ✓ Lui proposer le lait de croissance quand il y a des moments de fatigue ou lors des maladies (rhinopharyngite...). Le fer aide à lutter.
- ✓ Petites pâtes, semoules.

Exemple de repas à partir d'1an

Petit déjeuner : lait ou produit laitier / céréales / jus de fruits ou fruits ;

Déjeuner : Purée de légumes et féculent + viande ou poisson ou œuf ou fromage, produit laitier + eau ;

Goûter : Produit laitier +fruits ou compote + eau ;

Dîner : Soupe ou crudités ou légumes, féculents (sucres lents), produit laitier (et/ou fruit + eau).

f) A partir de 18 mois

- ✓ Légumes secs en purée ;
- ✓ Riz en faisant attention ;
- ✓ Viande, poisson, œuf 25 à 30 g, 1 œuf entier dur 1 fois par semaine.

½ litre de lait ou produit laitier par jour

Pour que le repas se passe bien, l'enfant peut aussi aider à préparer ou mettre son assiette : Il faut qu'il se sente impliqué.

La présentation compte beaucoup (couleur, rigolo !)

Ne pas trop en mettre dans l'assiette.

Laisser l'enfant manger seul lorsqu'il le demande.

L'appétit des enfants est respecté. Ne pas forcer un enfant à manger.

Ne pas utiliser la nourriture comme récompense.

Les besoins alimentaires réels de chacun des enfants sont respectés :

NOURRIR N'EST PAS ENTRER EN CONFLIT

Mais entre 1 et 3 ans, l'enfant est parfois dans une phase d'opposition ou d'instabilité.

Des interventions tendres, calmes et déterminées permettent d'atteindre un compromis, un équilibre d'appétit et de retrouver progressivement un plaisir à se nourrir.

g) Jusqu'à 3 ans

Pensez aux habitudes : se laver les mains avant et après les repas ;

- ✓ Manger à des heures régulières ;
- ✓ Ne pas manger devant la télévision.

Pensez qu'un enfant a moins d'appétit après 1 an :

Sa courbe de croissance ralentit, ses besoins aussi.

A 2 ans, on peut goûter à tout :

Céréales complètes, œuf entier (dur, coque ou mollet)

Sous surveillance : noix, noisettes, amandes, figues, dattes et autres fruits secs.

CONCLUSION

Le repas est aussi un moment d'apprentissage :

- ✓ Utiliser la cuillère ;
- ✓ Connaître le nom des aliments pour les reconnaître ;
- ✓ Respect de la nourriture ;
- ✓ Respect des autres : apprendre à être ensemble, dire merci, s'excuser, ne pas renverser...
- ✓ Acquisition de l'autonomie ;
- ✓ Découverte de saveurs variées.

Quelques mots sur l'obésité

Depuis 20 ans, la fréquence de l'obésité augmente de façon inquiétante chez les enfants (x 3 en 15 ans).

C'est avant l'âge de 3 ans que tout se programme !

Les enfants ont besoin de graisses nécessaires à leur développement mais il faut adapter les apports en fonction des besoins.

Un enfant de plus de 2 ans doit être pesé et mesuré au moins 3 fois par an.

Eviter les grignotages, les bonbons et boissons sucrées.

Essayer d'encourager les jeux de plein air.

Aliments riches en fer

Bœuf, œufs,

Le casse-tête de l'allergie

Pour un parent allergique, le risque d'avoir un enfant allergique est de 20 à 30 %. Pour 2 parents allergiques, il est de 40 à 50 %.

Les manifestations de l'allergie sont multiples et variées et bien souvent déroutantes. Ainsi les symptômes d'allergie alimentaire ne sont pas seulement digestifs (régurgitations, vomissements, diarrhées, constipation, coliques, sang dans les selles), ils peuvent être aussi cutanés (eczéma ou dermatite atopique, urticaire), respiratoires (rhinite), toux, sifflements, asthme, troubles du sommeil, pleurs et au pire choc anaphylactique gravissime.

L'alimentation artificielle de base, avec des préparations pour nourrissons à base de lait de vache ou plus rarement de soja est également source d'allergie. Les signes peuvent être francs et reconnaissables (dermatite atopique, diarrhées, vomissements) ou plus subtils et non diagnostiqués comme tels (coliques, régurgitations, troubles du sommeil, enfant qualifié de "difficile").

Le rôle de la diversification alimentaire précoce a été lui, bien démontré.

L'introduction de plus de 4 aliments avant l'âge de 4 mois multiplie par 2,9 le risque d'apparition d'un eczéma.

Une diversification alimentaire devra être progressive à partir de 6 mois, en observant l'enfant et sans jamais forcer.

Proposer un aliment nouveau par semaine.

- ✓ Si la première semaine, l'enfant a goûté aux carottes, la semaine suivante, il pourra alterner avec des haricots verts. Puis on ajoutera par exemple des pommes dans son alimentation. On pourra ainsi repérer si un aliment n'est pas toléré et provoque des troubles. Ainsi, il faudra éviter tous les fruits exotiques et ne pas donner de dessert contenant de la noisette (suite à des crèmes pour Bébé à base de noisettes récemment mises sur le marché, cette nouvelle allergie se développe...).
- ✓ Le poisson, les produits laitiers et l'œuf (toujours cuit, dur, au début) ne seront introduits qu'après l'âge d'un an.
- ✓ En cas d'allergie, l'aliment suspect sera retiré de l'alimentation maternelle et de celle de l'enfant. Il ne sera réintroduit qu'après avis médical spécialisé.

Cela implique de lire les étiquettes des produits du commerce pour débusquer les allergènes cachés. Il y a ainsi de plus en plus d'allergies à la moutarde, car ce produit est ajouté pour donner du goût aux petits pots bébé. Les parents auront aussi besoin d'expliquer sans relâche à l'entourage l'absolue nécessité de ne pas donner l'aliment incriminé à l'enfant.

3. Le sommeil

Le sommeil, c'est aussi la SANTE :

Il est nécessaire à la croissance et à la maturation du système nerveux, il permet de récupérer de la fatigue, du stress ou de l'agitation.

Les besoins sont variables d'un enfant à l'autre et d'une journée à l'autre : nous restons à l'écoute des rythmes de chaque enfant.



a) Signes annonciateurs du sommeil

- ✓ L'enfant se frotte les yeux ;
- ✓ Il prend son doudou ou son pouce ;
- ✓ Il s'isole des autres, il pleurniche.

L'enfant doit se sentir en sécurité pour s'endormir. La sieste rappelle parfois chez les enfants l'absence des parents et un sentiment d'insécurité.

Nous prenons soin de respecter les habitudes des enfants, ce qui les rassure et les réconforte :

- ✓ L'enfant est couché sur le dos dans son propre lit ;
- ✓ Le doudou ou le Nin-Nin : objet très important (à ne pas oublier !) permettant une transition entre la maison, les parents ;
- ✓ La gigoteuse individuelle ;
- ✓ Un vêtement (pour les bébés) porté par la maman et porteur de son odeur ;
- ✓ Une sucette.

Tous ces objets aident l'enfant à gérer son angoisse de la séparation qui, au moment du coucher réapparaît parfois intensément.

b) Siestes perturbées

Les poussées dentaires :

On peut masser les gencives, donner des granules (camomille) (ordonnance dans le carnet de santé) ;

Les rhumes :

On nettoiera le nez avec le sérum physiologique et on mouchera bébé ;

Eviter de réveiller bébé pendant son sommeil.

Dans la chambre de bébé, prévoir :

- ✓ Un petit lit avec un matelas ferme ;
- ✓ Pas d'oreiller, pas de couverture, pas de drap ;
- ✓ Une gigoteuse ;
- ✓ Une température ambiante de 18 °.



Conclusions

Le sommeil est aussi une affaire d'éducation.

L'Assistante Maternelle prend le temps de coucher chaque enfant et si cela est nécessaire rester auprès de lui le temps qu'il s'endorme. Elle est à proximité de l'enfant pour répondre à sa demande, le réconforter mais aussi parfois pour éviter un chahut avant l'endormissement.

4. La Prévention et la sécurité

- ➔ L'Assistante Maternelle a un rôle de prévention et dépistage en lien avec la directrice et le médecin de l'établissement ;
- ➔ Aucun médicament ne sera donné sans prescription médicale en cours de validité.
- ➔ L'Assistante Maternelle doit avoir l'ordonnance et la présenter à la directrice (voir règlement de fonctionnement) ;
- ➔ Afin d'obtenir et conserver son agrément, l'assistante maternelle doit sécuriser son habitation (intérieur et extérieur) ;
- ➔ Les animaux doivent être correctement vaccinés ;
- ➔ Le matériel, les jeux et les jouets doivent répondre aux normes de sécurité européennes ;
- ➔ Le port des bijoux pour les enfants est interdit (voir le règlement de fonctionnement) ;
- ➔ Des protocoles ont été établis et validés par le médecin de la crèche. Ils ont été distribués à chaque Assistante Maternelle pour lui permettre d'agir avant l'arrivée des secours ou du médecin selon le cas (voir règlement) ;

- Les Assistantes Maternelles ont reçu les cours de formation aux premiers secours.

5. Les dispositions particulières prises pour l'accueil d'enfants atteints d'un handicap ou d'une maladie chronique.

C'est au moment de la pré-inscription de l'enfant que sont évalués ses besoins et la charge de travail supplémentaire occasionnée par son problème.

Après ce bilan et avis du médecin, en fonction du niveau du handicap de l'enfant et en accord avec l'Assistante Maternelle et la Directrice, un projet d'accueil individualisé sera établi (encadrement, soutien psychologique de l'assistante maternelle, de l'équipe de la crèche, les possibilités matérielles...).

III. Les rencontres hebdomadaires à la crèche

- Ces temps de rencontre permettent à l'enfant d'être confronté à une situation collective et seront l'occasion de respecter certaines règles : attendre son tour, respecter la consigne du jeu, de l'activité....
- Par le jeu, les enfants apprennent à mieux se connaître, à échanger et respecter les plus petits : c'est l'apprentissage des relations sociales.
- L'enfant vit par le jeu et grâce à lui, il s'éveille.



Les jeux libres sont nécessaires à l'enfant pour développer son imagination et son autonomie. Il peut évoluer à travers : des jeux d'imitation qui sont une étape importante de son développement psycho-affectif. Des espaces sont aménagés à cet effet dans la crèche : coin poupées, coin cuisine, coin lecture. Nous veillons à ne pas nous immiscer dans son jeu si l'enfant n'en a pas fait la demande.

Des activités plus dirigées sont proposées aux enfants, elles doivent être adaptées à leur âge, éveiller leur curiosité et leur envie de découverte. Elles sont généralement de courte durée car à cet âge l'enfant ne fixe son attention que très peu de temps. Elles permettent entre autres le développement sensoriel, moteur, affectif, intellectuel ainsi que l'autonomie de l'enfant. Il est important de préciser que nous proposons des activités mais que nous n'imposons jamais à un enfant d'y participer.

Le toboggan et l'espace moteur permettent à l'enfant de découvrir seul ses limites, d'explorer progressivement, à son rythme. Les activités motrices contribuent au développement harmonieux de l'enfant. Durant les 2 premières années de sa vie, il fait de nombreuses acquisitions motrices. Il apprend à maîtriser son corps et à devenir de plus en plus autonome.

Ses activités peuvent être libres mais devenir plus dirigées vers 18 mois (par exemple : apprendre à sauter, monter, ramper, descendre ou encore les notions de dessus, dessous, faire le tour...).

Les activités manuelles : l'enfant peut y faire évoluer sa motricité

Fine qui sera indispensable plus tard pour apprendre à écrire.

Le jeune enfant peut développer ses sens grâce à la découverte de nouvelles matières, même si les activités sont dirigées, il est libre d'y exprimer son imagination, sa créativité, son autonomie (par exemple : collage, coloriage, peinture...).

Les activités d'expression : (le chant et la lecture) encouragent l'enfant à s'exprimer oralement. Permettent l'acquisition et la découverte de nouveaux mots en favorisant la parole.

Les activités extérieures : Temps de découverte des éléments extérieurs : promenade en campagne, en forêt, sur le marché.

Découverte du monde de la musique et des différents rythmes. Les enfants prennent conscience des différents sons.

Les anniversaires des enfants sont fêtés ; c'est l'occasion de souffler ses bougies avec les camarades, de partager un gâteau, de chanter, de compter le nombre d'années sur ses petits doigts...

Une visite à l'école maternelle pour les plus grands est organisée en juin.



Un arbre de Noël, des échanges de cadeaux ponctue la période de fin d'année.

Pour le Carnaval, ce sont des masques...

Des activités-bricolage sont aussi organisées pour Pâques, le 1^{er} mai, la fête des Mères, des Pères, des Papy - Mamy.

Découvrir, toucher, créer, exprimer sont des actes fondamentaux pour l'enfant. Nous l'accompagnons afin qu'il s'exprime librement en toute sécurité affective et physique.

PROJET SOCIAL

La crèche familiale "Les P'tits loups" a vu le jour en décembre 1992 après une étude des besoins de la population de Mouthiers sur Boëme.

Depuis janvier 1993, l'établissement d'accueil familial régulier est installé dans des locaux de l'ancienne école communale. Elle offre à l'enfant un environnement sécurisant et répond aux normes d'hygiène et de sécurité en vigueur.

La structure est gérée par la M.J.C. Jules Berry de Mouthiers, puis en janvier 2006 par la commune de Mouthiers.

L'établissement a reçu un avis favorable du Président du Conseil Général en date du 8 juin 2011 pour l'accueil familial régulier et occasionnel (multi-accueil).

Le service multi-accueil familial accueille les enfants âgés de moins de 6 ans. Les enfants jusqu'à leur départ à l'école sont accueillis en priorité. Pour les enfants scolarisés, l'accueil se fera en fonction des disponibilités et dans l'intérêt de l'enfant.

L'accueil des enfants en situation de handicap ou atteints d'une maladie chronique peut être réalisé selon les possibilités de la structure après concertation entre les parents, le médecin de la structure, la directrice et l'assistante maternelle. Un projet d'accueil individualisé sera établi pour cet enfant.

La structure accueille :

- ✓ En priorité, les enfants dont les parents résident sur la commune de Mouthiers-sur-Boëme
- ✓ Et dans la mesure des places disponibles :
 - Les enfants dont les parents travaillent au sein des entreprises de la commune
 - Et les enfants dont les parents habitent et/ou travaillent sur les communes de l'intercommunalité.

Les enfants de familles rencontrant des difficultés du fait de leurs conditions de vie ou de travail ou de leurs faibles revenus peuvent être accueillis.

L'accueil de l'enfant s'organise selon les besoins de manière régulière, occasionnelle ou d'urgence. La structure apporte ainsi une aide aux parents pour concilier leurs vies professionnelle, familiale et sociale.

Le règlement intérieur précise entre autres :

- ✓ Les modalités d'inscription et d'admission ;
- ✓ Les formalités d'admission administrative et médicale ;
- ✓ La participation financière.

L'équipe est constituée :

- ✓ Des assistantes maternelles résidant toutes sur la commune et salariées de la commune ;
- ✓ De la directrice : infirmière et puéricultrice ;
- ✓ De l'animatrice ; et
- ✓ D'un médecin pédiatre effectue les visites médicales d'admission et annuelle pour chaque enfant inscrit.

La crèche "Les P'tits Loups" répond aux demandes de parents souhaitant pour leur enfant un lieu d'accueil où il pourra s'épanouir, s'éveiller en compagnie d'autres enfants et d'une équipe de professionnelles qualifiées (assistantes maternelles agréées par le Conseil Départemental et bénéficiant d'une formation organisée par celui-ci).

C'est aussi pour eux, un lieu de socialisation du fait des adultes présents aux rencontres hebdomadaires organisées par la directrice à la crèche et de la présence des autres enfants.

Elle est aussi une source d'informations : échanges avec les assistantes maternelles et la directrice, documentations diverses...

Les parents peuvent être conviés à des sorties ou fêtes pour accompagner et participer à l'encadrement des enfants.

La structure multi-accueil familial pour les petits enfants ne doit pas être uniquement un mode de garde mais leur offrir aussi un lieu éducatif, un lieu de vie et de joie qui laisse la place à la fantaisie, la spontanéité, l'humour, la convivialité. Un lieu où l'enfant vit sa vie d'enfant, construit sa personnalité au travers du jeu et du plaisir de jouer.

PRESTATIONS D'ACCUEIL

Les tarifs demandés aux familles sont établis suivant le barème de la Caisse Nationale d'Allocations Familiales (CNAF) quel que soit le type d'accueil. En contrepartie, la CNAF verse une prestation de service au gestionnaire, permettant de réduire significativement la participation des familles.

I. L'accueil de l'enfant

Pour les enfants accueillis de manière **régulière**, un contrat est défini avec chaque famille en fonction des besoins d'accueil qu'elle expose :

- ✓ Amplitude journalière ;
- ✓ Nombre de jours réservés par semaine.

L'accueil hebdomadaire ainsi globalisé est ramené à une fréquentation mensuelle notifiée en heures.

Les enfants accueillis de manière **occasionnelle** le seront suivant la disponibilité des places d'accueil en fonction des agréments des assistantes maternelles. La facturation se fera sur la base des heures réalisées.

Le temps d'accueil de l'enfant est défini dans un espace de négociation avec les parents et s'adapte au plus près de leurs besoins tout en prenant en compte les contraintes inhérentes au fonctionnement de la structure (accueil, départ, repas, sieste, activités, etc...).

II. La tarification

Le montant de la participation de la famille est défini par un taux d'effort appliqué à ses ressources et modulé en fonction du nombre d'enfants à charge au sens des prestations familiales.

La participation varie en fonction des ressources, imposables ou non, avant abattements fiscaux (base CAF PRO) et de la composition de la famille.

Le même mode tarifaire est appliquée à l'ensemble des familles.

Chaque année la CNAF fixe un tarif minimum (prix plancher) et un tarif maximum (prix plafond).

L'accueil se fait en fonction de la demande des parents, la structure fonctionne toute l'année.
Durant les congés de l'assistante maternelle, l'enfant est replacé chez une autre assistante maternelle de la structure si les parents ne sont pas en vacances sur cette même période.

PRESENTATION DES COMPETENCES PROFESSIONNELLES

L'établissement accueille les enfants âgés de moins de six ans.

La structure emploie des assistantes maternelles agréées par le Président du Conseil Départemental. Elles accueillent à leur domicile 1 à 4 enfants. Les enfants peuvent être accueillis sans condition d'activité professionnelle des parents de manière régulière, occasionnelle ou d'urgence.

L'encadrement des assistantes maternelles est assuré par une infirmière – puéricultrice, professionnelle de la Petite Enfance.

I. La Directrice

- ➔ La directrice est responsable du fonctionnement de la structure dans le respect de la réglementation en vigueur. Elle participe à la gestion financière, administrative et matérielle de l'établissement d'accueil. Elle est le lien entre l'organisme gestionnaire et le personnel de la structure.
- ➔ Elle protège la santé des enfants. Elle veille au bon développement des enfants accueillis et effectue régulièrement des visites au domicile des assistantes maternelles. Elle donne tous les conseils nécessaires afin d'assurer le bien-être de l'enfant : respect des règles d'hygiène et sécurité, équilibre alimentaire, sommeil, respect des rythmes, jeux, éveil, ... Au cours de ces visites, elle apporte des conseils individualisés et spécifiques.
- ➔ Elle est responsable de l'organisation des visites médicales.
- ➔ Elle coordonne le travail de l'équipe des assistantes maternelles. Elle stimule leur besoin de formation et les accompagne pour développer leurs compétences auprès du jeune enfant. Elle anime des réunions d'équipe.
- ➔ Elle organise des activités d'éveil diverses : temps collectifs dans les locaux de la structure. Ces rencontres amènent l'enfant de façon progressive vers la socialisation et le guident tout en douceur vers l'autonomie.
- ➔ Elle rencontre les parents qui le désirent pour parler du développement de leur enfant et les difficultés rencontrées. Elle les aide si nécessaire dans leur fonction de parents.

II. Les assistantes maternelles

- ➔ Elles habitent toutes la commune de Mouthiers sur Boëme.

Reçu le 21/10/2016. Elles sont agréées par le Conseil Départemental et peuvent recevoir 1 à 4 enfants selon leur agrément. Ce sont des professionnelles de la Petite Enfance et reçoivent une formation obligatoire dispensée par le Conseil Général.

- ➔ Elles sont salariées de la commune et ont le statut de contractuelles non titulaires de la Fonction Publique Territoriale (en janvier 2006).
- ➔ L'assistante maternelle veille tout au long du temps d'accueil à répondre aux besoins physiques, affectifs et physiologiques de l'enfant (repas, sieste, réconfort, jeux, ...) pour lui permettre de nouvelles acquisitions et le conduire petit à petit vers l'autonomie.
- ➔ Elle a le souci du bien-être de l'enfant et de son développement harmonieux. Elle respecte le rythme de chaque enfant qui lui est confié et l'accompagne de façon individuelle. Elle échange avec les parents les informations nécessaires à son bien-être. Elle reste vigilante aux règles d'hygiène et de sécurité pour assurer le confort de l'enfant.
- ➔ Elle suit les consignes des parents au niveau alimentation, toute introduction est d'abord faite par les parents.
- ➔ Elle propose à son domicile des activités d'éveil adaptées à l'âge de l'enfant.
- ➔ Elle participe aux temps collectifs proposés par la structure dans le but de socialisation de l'enfant.
- ➔ Elle est le lien entre les parents et la directrice.
- ➔ Elle est à l'écoute des parents et peut le cas échéant leur dispenser certains conseils et/ou juger opportun l'intervention de la directrice.
- ➔ Elle informe et dialogue avec les parents en leur indiquant le déroulement de la journée (repas, sieste, comportement, activités, ...).

III. L'animatrice

- ➔ En collaboration avec la directrice, elle pense les activités d'éveil proposées aux enfants lors des matinées de rencontres hebdomadaires.
- ➔ Elle prépare ces activités-bricolages ainsi que des temps de lecture à la médiathèque.

IV. L'agent d'entretien

- ➔ Elle assure le ménage de la structure (sols, matériel, jouets, ...).
- ➔ Elle intervient 3 fois par semaine à la structure, les locaux et le mobilier sont désinfectés à l'aide de produits adaptés.

V. Le médecin pédiatre rattaché à la structure

- ➔ Il donne son avis lors de l'admission de l'enfant après une visite médicale faite en présence des parents.
- ➔ Il assure le suivi préventif des enfants accueillis et veille à leur bon développement.
- ➔ Toutes les observations relatives à l'état physique, au développement psychomoteur et au comportement de l'enfant sont portées à sa connaissance et sont notées dans le dossier médical.
- ➔ Il veille à l'application des mesures préventives, notamment aux vaccinations des enfants selon le calendrier vaccinal en vigueur.

MODALITES DE FORMATION DES ASSISTANTES MATERNELLES, DU SOUTIEN PROFESSIONNEL, DU SUIVI DES ENFANTS A LEUR DOMICILE

- ➔ Les assistantes maternelles peuvent s'appuyer sur la directrice de l'établissement en cas d'interrogation ou difficultés diverses.
- ➔ Au cours des visites à leur domicile ou/et des activités d'éveil mises en place par la structure, elles peuvent échanger avec la directrice sur le bien-être et le développement de l'enfant qu'elle accueille.
- ➔ La structure multi-accueil familial régulier et occasionnel est aussi une source d'informations et de dialogue : échanges avec les autres assistantes maternelles et la directrice, documentations diverses, informations d'éducation pour la santé, ...
- ➔ Les assistantes maternelles participent aux réunions d'informations organisées par la structure.
- ➔ Elles assistent à une journée d'information à thème organisée par le Conseil Départemental.

LA PLACE DES PARENTS ET LEUR PARTICIPATION A LA VIE DE L'ETABLISSEMENT

La structure multi-accueil apporte un service aux enfants et à leurs parents.

Toute l'équipe est à leur écoute dans le respect mutuel du bien-être des enfants et du bon fonctionnement de la structure.

La structure a la volonté d'être un service ouvert aux parents.

Ils sont invités à prendre une part active à la vie de la structure. Ils peuvent participer selon leur emploi du temps à toutes les activités et sorties proposées par la structure et sont associés à toutes les manifestations qui ponctuent l'année (carnaval, pique-nique, fête de noël, ...).

Les parents peuvent à tout moment solliciter les compétences des différentes professionnelles de la structure.

MODALITES DES RELATIONS AVEC LES ORGANISMES EXTERIEURS

L'établissement rencontre d'autres structures de la commune :

- ✓ La médiathèque ;
- ✓ Le foyer résidence des personnes âgées 2 fois par an ;
- ✓ L'école maternelle pour l'adaptation des enfants durant 2 demi-journées au mois de juin ou juillet ;
- ✓ La MJC pour des expositions ou des spectacles.

L'établissement travaille en partenariat avec

- ✓ Le Conseil Départemental (PMI et centre médico-social) :
 - Pour les modifications d'agrément
 - Pour la journée d'information destinée aux assistantes maternelles
 - Etc...
- ✓ La CAF
 - Pour les prestations de service
 - Le suivi du contrat enfance
 - Etc...